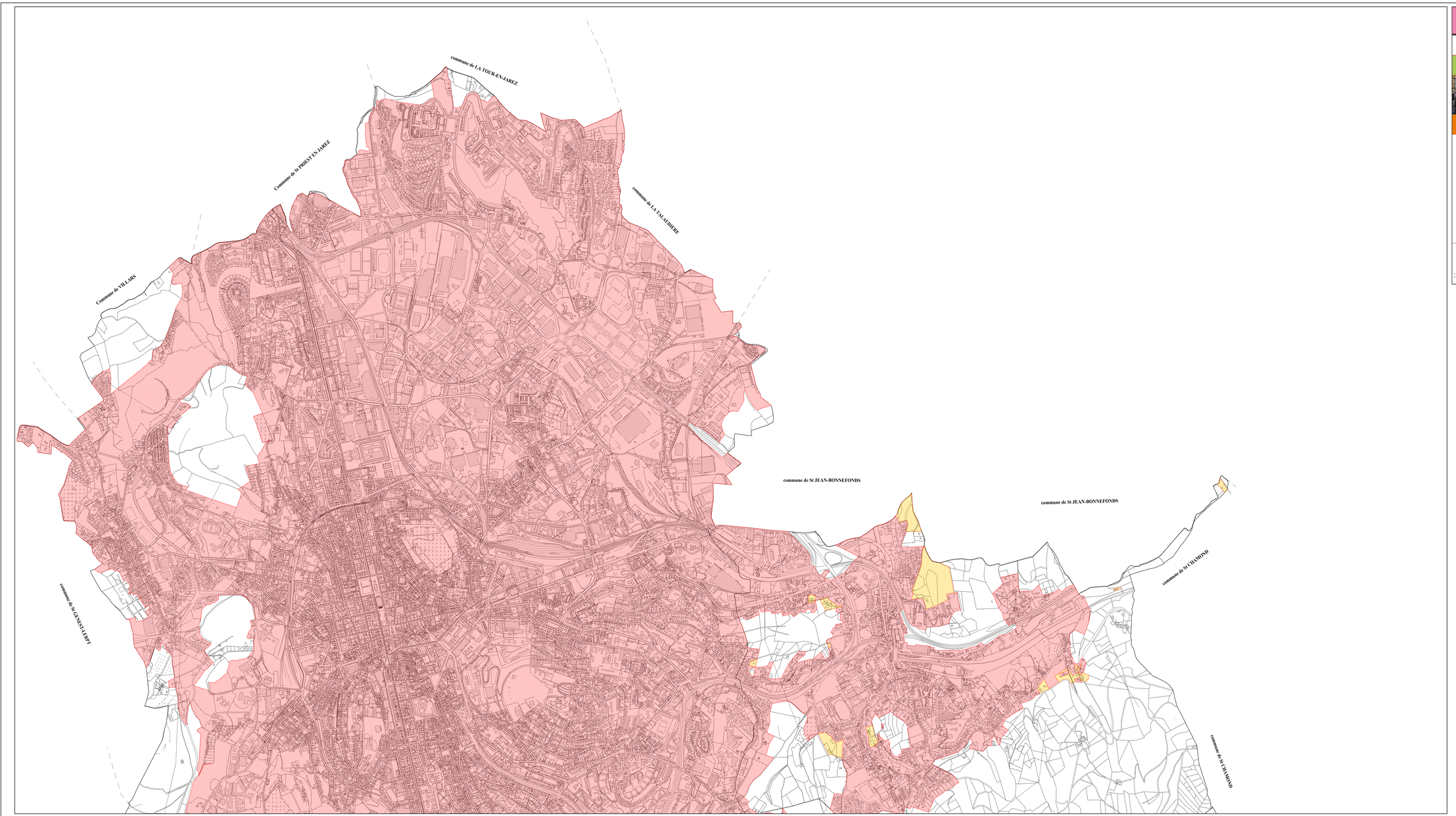


Délimitation des zones prévues à l'article 35 III de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et en application de l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Pièce n° 8.2.8

PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSSEMENT

Approuvé par délibération du Conseil Municipal du 7 janvier 2008

- Saint-Etienne Ville
- Commune associée de Rochetaillée
- Commune fusionnée de Terrenoire
- Commune fusionnée de Saint-Victor sur Loire

Territoire de :
- Saint-Etienne Ville
- Rochetaillée et Terrenoire

D'après l'étude réalisée par le cabinet Goudrink en 2003

Ville de Saint-Étienne

Echelle 1/ 7500

LEGENDE

Assainissement collectif actuel

Extensions futures du périmètre d'assainissement collectif